



Rapport

Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2020.FINGS.392
Classification : Non classifié

Office d'informatique et d'organisation: autorisation de dépenses pour les services TIC de base 2021 Crédit-cadre 2021

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique de la dépense	2
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	2
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Récapitulatif des dépenses	3
4.2	Comparaison avec la dernière demande de crédit	4
4.3	Délimitation par rapport aux autres dépenses	5
5.	Conséquences d'un refus de l'autorisation	5
6.	Sûreté de l'information et protection des données	6
7.	Droit régissant les marchés publics	6
8.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux	6
8.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	6
8.2	Amortissements	6
8.3	Coûts induits	6
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	7
10.	Répercussions sur les communes	7
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	7
12.	Proposition	7

1. Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve un cadre financier **unique de CHF 14,1 millions et périodique de CHF 96,2 millions** pour les dépenses effectuées dans le cadre du groupe de produits Informatique et organisation pour 2021.

Ces dépenses concernent principalement les prestations relevant des services TIC de base fournies par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ainsi que d'autres prestations des domaines des applications de groupe et des marchés publics. Elles servent à la maintenance et au développement des services, y compris à l'exécution de projets et aux conseils fournis par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire les coûts liés à l'utilisation des services TIC sous forme de prix du service ou de dépenses de maintenance, remplacement d'appareils, licences et exploitation de centre de calcul.

Le crédit-cadre englobe toutes les dépenses actuellement connues qui sont nécessaires pour les prestations faisant l'objet du présent arrêté. Les éventuelles dépenses supplémentaires et conséquentes requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation, en fonction du projet, à l'organe compétent.

Conformément à l'ordonnance OTIC¹, les Directions et la Chancellerie d'Etat – ou plus précisément leurs offices spécialisés – sont responsables de leurs applications de groupe et spécialisées, tandis que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) a la responsabilité des services de base TIC de l'administration. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017, d'entente avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadre pluriannuels pour chaque DIR/CHA/JUS et pour l'OIO. Les dépenses liées à des projets de grande envergure sont autorisées au cas par cas. Les dépenses de l'OIO font l'objet d'une autorisation annuelle jusqu'à la mise en œuvre de la réorganisation des TIC (programme IT@BE).

2. Bases légales

- Article 76, lettre e de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1).
- Articles 46, 47, 48 et 53 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0).
- Articles 139, 141, 145, 147, alinéa 3, 149 et 154a de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1).
- Article 13 de l'ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC, RSB 152.042).
- Article 13, alinéa 1, lettre a en liaison avec l'annexe, chiffre 3 de l'ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22).

3. Qualification juridique de la dépense

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0) considère une dépense comme étant nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action. Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des

¹ Ordonnance sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC), RSB 152.042

solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement sont donc nouveaux. Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux – même lorsque la marge de manœuvre est réduite, voire inexistante – sous réserve d'exception pour des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. En revanche, les dépenses pour des projets, pour le développement et les conseils surviennent typiquement dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-après récapitule les dépenses faisant l'objet de la demande. Le détail des dépenses est fourni ci-après en annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l'objet de la demande	
en CHF (TVA incluse)	2021
Dépenses uniques	13 049 644
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	0
Dépenses périodiques	96 174 628
<i>dont CI</i>	0
Total par année	109 224 272
Total intermédiaire (sans réserve)	109 224 272
<i>dont CI</i>	0
Réserve de 8 % sur les dépenses uniques (montant arrondi)	1 043 971
Montant du crédit (réserve comprise)	110 268 243

D'entente avec la Commission des finances du Grand Conseil, le crédit comprend une réserve de 8 pour cent sur les dépenses uniques qui n'est pas inscrite dans le budget et le plan financier. Dans le cas où la réserve serait utilisée, l'OIO s'efforcera de compenser cette dépense en interne.

4.2 Comparaison avec la dernière demande de crédit

Le montant des autorisations de dépenses faisant l'objet de la présente demande a évolué comme suit depuis 2011 :

Année	CHF p/an	Remarques
2011	76 053 000	Somme des ACE annuels pour les différents domaines d'activité de l'OIO
2012	65 728 000	
2013	68 360 500	
2014	74 398 191	ACE annuel pour toutes les prestations de l'OIO
2015	78 852 419	
2016	74 200 000	AGC 1274/2015 pour les dépenses nouvelles et ACE 1244/2015 pour les dépenses liées
2017	66 420 000 9 862 000 76 282 000	AGC 884/2016 Crédit complémentaire ACE 293/2017 Total 2017
2018	86 323 000 664 000 86 987 000	ACE 822/2017 et ACG 486/2017 10 % réserve pour suite développement et projets Total 2018
2019	94 399 901 1 005 884 95 405 785	ACE 0864/2018 et AGC 484/2018 8 % réserve pour suite développement et projets Total 2019
2020	102 420 845 1 213 068 103 633 913	ACE 0817/2019, affaire n° 2019.KAIO.288 8 % réserve pour suite développement et projets Total 2020
2021	109 224 272 1 043 971 110 268 243	Présent ACE 8 % réserve pour suite développement et projets Total 2021

Ces sommes ne sont comparables que dans certaines limites, car elles ne contiennent pas les coûts des projets qui s'étalent sur plusieurs années et font l'objet d'autorisations distinctes (voir ci-après ch. 3.3).

Voici les principaux écarts par rapport au précédent crédit :

Ecart en CHF	Produit	Explication
- 5 666	BE-Applications	Pas d'écart significatif par rapport à l'autorisation de dépenses de l'an dernier.
+ 359 565	BE-Plateformes d'applications	Les prestations de serveur aujourd'hui décentralisées des DIR/CHA/JUS sont centralisées chez Bedag dans le cadre du programme IT@BE (projet APF@BE). Cela augmente les coûts d'exploitation et de maintenance dont l'autorisation est centralisée ici. Les augmentations concernent par ailleurs aussi l'extension des prestations de fourniture de services de bases pour les applications existantes (augmentation du besoins de puissance de calcul et de mémoire).
+ 748 592	BE-eGov	Besoin accru de conseils et d'audits pour garantir la qualité après l'appel d'offres et l'exécution du projet. Charges supplémentaires résultant du nouveau service de paiement des émoluments.
+ 389 902	BE-GEVER	Avec la mise en place progressive de BE-GEVER, le nombre d'utilisateurs finals à utiliser la gestion électronique des affaires augmente et les coûts d'exploitation aussi.

Ecart en CHF	Produit	Explication
+ 3 957 953	BE-PTC	L'augmentation des coûts s'explique d'une part par l'élargissement de l'éventail de prestations dans le cadre du nouveau contrat PTC ainsi que par la mise à disposition de logiciels et de matériel dans le cadre du projet Rollout@BE.
- 1 266 949	BE-Net	La réduction des coûts d'exploitation et de maintenance résulte du nouvel appel d'offres concernant les prestations de réseau.
+ 2 131 628	BE-Print	L'augmentation s'explique par la mise en place d'une numérisation du courrier postal entrant pour encourager le passage au numérique, ainsi que par les coûts de l'impression de masse qui font désormais l'objet d'un appel d'offres centralisé alors qu'ils étaient jusque-là financés via les applications.
+ 318 686	BE-Support	Du fait de la centralisation de l'assistance et de l'accroissement du nombre de tickets générés, les processus d'assistance doivent être davantage automatisés. Il faut pour cela renouveler ou poursuivre le développement des outils d'assistance utilisés.
+ 1 102 004	BE-Web	Charges supplémentaires pour l'exploitation de l'infrastructure. Le projet newweb@be prévoit une mise en place progressive. Il faut donc garantir l'exploitation à la fois de l'ancien et du nouvel environnement jusqu'à la clôture du projet, fin 2021 (exploitation en parallèle).
- 962 427	Gestion de projets TIC	Cet écart s'explique par le fait qu'aucun investissement n'est prévu pour 2021.
+ 30 139	Formation TIC / Conseil TIC / Conseil SIPD	Pas d'écart significatif par rapport à l'autorisation de dépenses de l'an dernier.

4.3 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Les projets TIC de grande envergure se déroulant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne sont donc pas contenues dans le présent arrêté. Cela concerne notamment les autorisations de dépenses suivantes :

- Crédit-cadre 2017-2021 pour licences Microsoft (Enterprise Agreement ; ACE 887/2016, années 2017 à 2022, CHF 36 000 000)
- Crédit-cadre 2016-2021 pour programme IT@BE (mise en œuvre de la stratégie TIC 2016 à 2020 ; ACE 948/2016, années 2016 à 2021, CHF 17 303 000)
- Gestion des affaires et archivage électroniques (GAE), réalisation et introduction (AGC 492/2014 du 1^{er} septembre 2014, années 2015 à 2022, CHF 15 453 000).

5. Conséquences d'un refus de l'autorisation

Si une partie des présentes dépenses n'était pas autorisée, cela réduirait d'autant les prestations, qui ne pourraient donc être fournies que de manière limitée – voire pas du tout. Cela aurait également pour conséquence que les tâches de l'administration dépendant de ces prestations ne pourraient être accomplies qu'imparfaitement – voire pas du tout. Nous renvoyons en outre aux explications fournies en annexe pour chacune des dépenses.

6. Sûreté de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale sur la sûreté de l'information et la protection des données (SIPD) pour respecter les prescriptions en matière de SIPD dans l'utilisation des différentes solutions TIC sont examinés avant la mise en service par la personne responsable de la sécurité informatique (RSI BE) de l'unité administrative ou du projet. Ils sont aussi examinés, le cas échéant, dans le cadre du contrôle préalable du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne qui est prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données².

7. Droit régissant les marchés publics

Les mandats confiés à des tiers sont attribués conformément aux dispositions du droit des marchés publics, selon les montants en jeu, dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une procédure sur invitation, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective. Partant, les mandats d'un montant supérieur à 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site www.simap.ch. Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas possible parce qu'un seul soumissionnaire entrerait en considération, par exemple lors d'affaires découlant de mandats antérieurs, en raison d'interdépendances reconnues ou de normes de sécurité. Dans ces cas-là, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi déposer un recours contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux

8.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

L'OIO ne prévoit pas d'investissements préservant la valeur ou générant une plus-value pour les services TIC de base en 2021.

8.2 Amortissements

Le présent crédit ne génère pas de dépenses d'amortissement.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuellement en place.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

² Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2016 à 2020.

10. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Proposition

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le présent crédit-cadre.

– Projet d'AGC

Annexe

Cette annexe montre la ventilation prévue du montant du crédit sur les unités administratives, les projets et les prestations TIC. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan financier (variante de plan 2) établis au printemps de l'année précédant celle où le crédit s'applique. Le montant effectif ou le moment auquel les différentes dépenses seront engagées pourra s'en écarter, par exemple suite à des changements dans la planification du projet, à des évolutions des conditions techniques ou au résultat d'appels d'offres publics.

OIO										
en CHF			2021							
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI						
Objet ³	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value					
BE-Applica- tions	Fourniture d'applications de groupe pour les DIR/CHA/JUS. Optimisation des applications pour leur utilisation sur le poste de travail cantonal (PTC). Assurance de la fluidité du fonctionnement et d'une disponibilité élevée des applications de groupe.	Exploitation au sens large ⁴ (dép. périodique)	2 375 215	0	0					
		Développement, conseil ⁵ (dépense unique)	1 690 881	0	0					
Total des dépenses uniques par an			1 690 881							
Total des dépenses périodiques par an			2 375 215							
Total global par an			4 066 096							
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			4 066 096							

³ Application, produit / service ou projet

⁴ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁵ Coûts de projets inclus

Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :

- **Conseils (CHF 290 000)** : augmentation des prestations de conseil en raison de services nouveaux ou supplémentaires (eDéménagement Suisse, OSS, CRM).
- **Développement (CHF 1 270 000)** : différentes applications sont mises en place, encore développées ou rendues accessibles à un ensemble d'utilisateurs plus grand, dont p.ex. le système de gestion des services informatiques ServiceNow, la solution de déménagement eDéménagement, la gestion des licences Spider et l'outil de prise de décision Board.

OIO										
en CHF			2021							
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI						
Objet ⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préser- vant la valeur	Investiss. générant plus-va- lue					
BE-Plate- formes d'ap- plications	Gestion des serveurs pour les applications spécialisées et de groupe. Intégration, exploitation et stockage, surveillance et rapports. Fonctionnement des applications spécialisées et de groupe des DIR/CHA/JUS dans le centre de calcul central. Conseils et résolution des problèmes lors de l'intégration d'applications dans l'environnement d'exploitation.	Exploitation au sens large ⁷ (dép. périodique)	48 219 251	0	0					
		Développement, conseil ⁸ (dépense unique)	525 118	0	0					
Total des dépenses uniques par an			525 118							
Total des dépenses périodiques par an			48 219 251							
Total global par an			48 744 369							
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			48 744 369							

⁶ Application, produit / service ou projet

⁷ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁸ Coûts de projets inclus

Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :

- **Conseils (CHF 350 000)** : conseils et assistance pour assurer la transformation numérique sur le plan technologique.
- **Développement (CHF 150 000)** : développement de services.

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
BE-EGov	Services en ligne du canton destinés au personnel de l'administration et à la population	Exploitation au sens large ¹⁰ (dép. périodique)	1 449 379	0	0						
		Développement, conseil ¹¹ (dépense unique)	1 575 355	0	0						
Total des dépenses uniques par an			1 575 355								
Total des dépenses périodiques par an			1 449 379								
Total global par an			3 024 734								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			3 024 734								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
- Conseils (CHF 340 000) : conseils et assistance dans le domaine de la cyberadministration. - Développement (CHF 1 120 000) : développement de services de cyberadministration, en particulier intégration de SwissID dans BE-Login.											

⁹ Application, produit / service ou projet

¹⁰ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

¹¹ Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ¹²	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
BE-GEVER	Système électronique de gestion des documents avec classement et archivage conformes aux prescriptions légales	Exploitation au sens large ¹³ (dép. périodique)	2 323 257	0	0						
		Développement, conseil ¹⁴ (dépense unique)	315 071	0	0						
Total des dépenses uniques par an			315 071								
Total des dépenses périodiques par an			2 323 257								
Total global par an			2 638 328								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			2 638 328								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : Développement (CHF 315 000) : poursuite du développement pour répondre aux exigences de l'administration.											

¹² Application, produit / service ou projet

¹³ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

¹⁴ Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ¹⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. généralisant plus-value						
BE-PTC	Postes de travail TIC équipés de matériel informatique et de logiciels. Gestion des utilisateurs, messagerie électronique et délivrance de certificats.	Exploitation au sens large ¹⁶ (dép. périodique)	21 618 801	0	0						
		Développement, conseil ¹⁷ (dépense unique)	934 711	0	0						
Total des dépenses uniques par an			934 711								
Total des dépenses périodiques par an			21 618 801								
Total global par an			22 553 512								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			22 553 512								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
- Conseils (CHF 390 000) : recours à des spécialistes ou à des prestations d’assistance du fournisseur (Bedag). - Développement (CHF 475 000) : développement courant du poste de travail cantonal.											

¹⁵ Application, produit / service ou projet

¹⁶ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

¹⁷ Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ¹⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
BE-Net	Raccordement aux réseaux (LAN, WAN et WLAN), statiques ou mobiles. Exploitation et développement du réseau bernois.	Exploitation au sens large ¹⁹ (dép. périodique)	11 059 661	0	0						
		Développement, conseil ²⁰ (dépense unique)	1 470 331	0	0						
Total des dépenses uniques par an			1 470 331								
Total des dépenses périodiques par an			11 059 661								
Total global par an			12 529 992								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			12 529 992								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
• Conseils (CHF 195 000) : recours à des spécialistes externes ou à des prestations d'assistance du fournisseur. • Développement (CHF 1 200 000) : développements de la solution actuelle BE-Net en fonction des besoins de l'exploitation ; nouvel aménagement de sites dans le cadre de déménagements, accroissement des largeurs de bande et mise en place de WLAN, nouvelles fonctions de sécurité.											

¹⁸ Application, produit / service ou projet

¹⁹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

²⁰ Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ²¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
BE-Print	Achat et intégration d'appareils aux performances optimales pour imprimer, copier et numériser. Gestion et maintenance des appareils et des données.	Exploitation au sens large ²² (dép. périodique)	6 423 003	0	0						
		Développement, conseil ²³ (dépense unique)	420 095	0	0						
Total des dépenses uniques par an			420 095								
Total des dépenses périodiques par an			6 423 003								
Total global par an			6 843 098								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			6 843 098								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
- Conseils (CHF 145 000) : recours à des spécialistes. - Développement (CHF 240 000) : développements de la solution actuelle BE-Print en fonction des besoins de l'exploitation.											

²¹ Application, produit / service ou projet

²² Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

²³ Coûts de projets inclus

OIO										
en CHF			2021							
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI						
Objet ²⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value					
BE-Assistance	Le centre de services est le premier point de contact pour poser des questions et pour signaler des dérangements concernant l'informatique et les télécommunications (TIC). Réception et tri de toutes les demandes concernant l'informatique. Résolution la plus rapide possible des pannes et dérangements, si nécessaire sur place. Livraison et reprise d'ordinateurs et de périphériques. Envoi d'informations en allemand et en français.	Exploitation au sens large ²⁵ (dép. périodique)	554 630	0	0					
		Développement, conseil ²⁶ (dépense unique)	375 985	0	0					
Total des dépenses uniques par an			375 985							
Total des dépenses périodiques par an			554 630							

²⁴ Application, produit / service ou projet

²⁵ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

²⁶ Coûts de projets inclus

Total global par an	930 615	
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)	930 615	
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :		
Développement (CHF 375 000) : renouvellement et poursuite du développement des outils d'assistance utilisés. Du fait de la centralisation de l'assistance et de la croissance du nombre de tickets que cela a généré, il faut automatiser davantage les processus d'assistance.		

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ²⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
BE-Web	Pages Web standardisées et conviviales, système de gestion des contenus performant et nouvelles fonctions Internet.	Exploitation au sens large ²⁸ (dép. périodique)	1 898 797	0	0						
		Développement, conseil ²⁹ (dépense unique)	971 469	0	0						
Total des dépenses uniques par an			971 469								
Total des dépenses périodiques par an			1 898 797								
Total global par an			2 870 266								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			2 870 266								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
• Conseils (CHF 145 000) : recours à des spécialistes. • Développement (CHF 800 000) : dépenses encourues pour le futur aménagement des plateformes Web, en particulier pour appliquer les exigences l’administration.											

²⁷ Application, produit / service ou projet

²⁸ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

²⁹ Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ³⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. généralant plus-value						
Formation TIC	Formations à la carte pour des cours en ligne en tout lieu et à toute heure	Exploitation au sens large ³¹ (dép. périodique)	0	0	0						
		Développement, conseil ³² (dépense unique)	585 822	0	0						
Total des dépenses uniques par an			585 822								
Total des dépenses périodiques par an			0								
Total global par an			585 822								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			585 822								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
• Développement (CHF 580 000) : création de modules de formation (cours en ligne) pour le personnel de l’administration cantonale dans le domaine des services de base TIC.											

³⁰ Application, produit / service ou projet

³¹ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

³² Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ³³	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
Conseils TIC	Assistance et conseils dans tous les domaines TIC et dans le domaine des marchés publics dans l'ensemble du canton	Exploitation au sens large ³⁴ (dép. périodique)	252 636	0	0						
		Développement, conseil ³⁵ (dépense unique)	256 923	0	0						
Total des dépenses uniques par an			256 923								
Total des dépenses périodiques par an			252 636								
Total global par an			509 559								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			509 559								
Remarques: – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
Conseils (CHF 250 000) : conseils fournis par des tiers, assistance à la gestion des TIC et des marchés publics (conseils en matière de marchés publics, de législation sur les TIC, de gestion des services informatiques et de gestion de la qualité). Cotisations de membre versées à des organisations de coopération dans le domaine des TIC ou des marchés publics comme la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) et simap.ch.											

³³ Application, produit / service ou projet

³⁴ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

³⁵ Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ³⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
Gestion de projets TIC	Conseils lors de la réalisation de projets TIC, appel à des responsables de projet pour des projets et programmes TIC	Exploitation au sens large ³⁷ (dép. périodique)	0	0	0						
		Développement, conseil ³⁸ (dépense unique)	3 675 828	0	0						
Total des dépenses uniques par an			3 675 828								
Total des dépenses périodiques par an			0								
Total global par an			3 675 828								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			3 675 828								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
• Développement (CHF 3 670 000) : direction de projets et de programmes, projets Sécurité de l'information BE, identification à deux facteurs (2FA), LogManagement@BE, eBriefkasten, différents projets de cyberadministration et autres projets.											

³⁶ Application, produit / service ou projet

³⁷ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

³⁸ Coûts de projets inclus

OIO											
en CHF			2021								
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI							
Objet ³⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value						
Conseils SIPD	Conseils en matière de sûreté de l'information et de protection des don- nées pour des applica- tions et des projets	Exploitation au sens large ⁴⁰ (dép. périodique)	0	...	...						
		Développement, con- seil ⁴¹ (dépense unique)	252 057	...	...						
Total des dépenses uniques par an			252 057								
Total des dépenses périodiques par an			0								
Total global par an			252 057								
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			252 057								
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :											
• Conseils (CHF 250 000) : recours à des spécialistes externes et réalisation d’audits de sécurité.											

³⁹ Application, produit / service ou projet

⁴⁰ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance [OIO ou centre de calcul]

⁴¹ Coûts de projets inclus

Total OIO Groupe de produits informatique et organisation (n° ...)			
en CHF	2021		
Total des dépenses uniques par an	13 049 644		
dont CI	0		
Total des dépenses périodiques par an	96 174 628		
dont CI	0		
Total global par an	109 224 272		
dont CI			0
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			109 224 272